Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 144. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix SAMEDI 24 MAI 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES — Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33. — Chez M. Oscar Lorenge, rue de la Bourse. — Chez M. Mordrée, rue Chaussée-Bayard, 7. — Dans les agences de publicité. — En vente à Paris dans les bibliothèques des Gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN — TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages — BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240 — TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois .. 5 francs, Six mois .... 9 —, Un an ..... 18 — — Les autres Départements et l'Etranger le port en sus. AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

Un vif débat à la Chambre : La Manifestation au Mur des Fédérés

LES INCIDENTS MILITAIRES : LA MUTINERIE DE RODEZ ; LA RÉPRESSION

PROJETS D'EMPRUNT

M. Ch. Dumont, ministre des finances, a communiqué à la commission du budget ses projets relatifs à l'emprunt nécessaire pour couvrir les dépenses extraordinaires exigées par notre défense militaire et réclamées par le ministre de la guerre et par celui de la marine. Le chiffre de cet emprunt serait de 800 millions de francs à un milliard. Le ministre des finances a insisté sur ce point que ce ne serait pas là un emprunt de liquidation, puis il a exposé la méthode qu'il entend suivre pour le mener à bien.

Voici, suivant les informations un peu courtes que nous possédons, comment il procéderait. On émettrait des obligations remboursables au bout de vingt ans et au taux de la rente au moment de l'émision.

Ces émissions seraient successives et faites environ deux fois par an à partir de 1915. Le remboursement de ces obligations se ferait au taux d'émission, sans autre prime qu'une année d'intérêt, soit 3 fr. La rente qui sert ici de base à la fixation du chiffre d'émission est la rente perpétuelle si l'on en croit la note officieuse qui résume la communication de M. Ch. Dumont à la commission du budget. On y trouve, en effet, cet exemple : que si les obligations « vigintenaires » étaient émises à 80 fr., le remboursement serait fait avec prime-intérêt de 3 fr. à 89 fr.

Ce système établirait un rapport assez direct, à cause de cela, avec les variations de cours de la rente perpétuelle. Aussi le ministre aurait-il exposé la combinaison suivante : au cas où avant l'expiration du délai de remboursement le cours de la rente s'élèverait de 3 fr., les porteurs d'obligations auraient le droit d'échanger leurs titres contre de la rente, ce qui, suivant M. Ch. Dumont, leur permettrait de bénéficier de l'amélioration éventuelle du cours. Il n'est point dit que l'impôt ne frapperait pas ces obligations, mais cela établie, et pour nos rentes en général et pour ces obligations, des déclarations très nettes qu'a faites à cet égard M. Dumont il y a quelques jours. Les beaux résultats des entreprises fiscales des radicaux-socialistes ont rendu plus prudents ceux qui les ont suivis jusque là.

Le projet de M. Ch. Dumont suggère quelques réflexions, bien que nous n'en connaissions que le plan d'ensemble. Il nous paraît que si l'on devait prendre pour base d'émission une de nos rentes, puisqu'il s'agit ici d'obligations et qu'elles sont amortissables, la rente amortissable était plutôt désignée.

Il n'en est pas ainsi, et il en résulte que le prix d'émission se trouvera plus bas, puisque les cours de la rente perpétuelle sont de 5 à 6 points au-dessous de ceux de la rente amortissable. Ces obligations, telles que les conçoit M. Dumont, d'après ce que nous savons par la note officieuse publiée ce matin, seraient probablement des coupures de 15 fr. de rente. En prenant pour base le prix d'émission de 86 fr., donné dans cette note, ces obligations seraient émises à 430 francs, et, avec la prime-intérêt de 3 fr., remboursables à 445 au bout de vingt ans.

Cette combinaison, dans son ensemble, ne nous paraît pas, au premier abord, très heureuse pour nos rentes que tient tant à protéger M. Ch. Dumont.

Quant au terme du remboursement, on ne saurait, en principe, le critiquer, puisqu'il favoriserait un amortissement plus rapide de cet emprunt. Mais ici, l'important est de respecter cet amortissement, et malheureusement nous voyons poindre, pour l'avenir, bien des difficultés budgétaires qui suggéreront aux successeurs de M. Ch. Dumont, des escamotages de cet amortissement sous forme d'augmentation de sa durée.

La charge annuelle qui résulterait des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt serait, suivant son importance, de 65 ou de 78 millions; et il faut plutôt compter sur le maximum de 78 millions. Or, nous savons que le budget est déjà en déficit pour une somme beaucoup plus forte qu'accroît celle-ci.

Comment le ministre des finances entend-il couvrir cette nouvelle charge de 80 millions? Avec une taxe complémentaire à l'impôt général sur le revenu, actuellement étudié au Sénat. C'est bien vague. On l'a déjà fait observer à M. Dumont. Le projet d'impôt sur le revenu n'est pas près d'être voté, et on ne sait quelles seront ses dispositions définitives. Il faudra trouver autre chose, ou, sans cela, le projet de M. Dumont est un projet en l'air.

BULLETIN

23 mai 1913.

M. Vaillant a interpellé, vendredi, le gouvernement au sujet de l'interdiction de la manifestation au mur des fédérés. M. Klotz lui a répondu. De vifs incidents se sont produits. Finalement, la Chambre a approuvé la mesure du gouvernement par 381 voix contre 186.

Le Sénat a continué la discussion du budget. Il a adopté les budgets de la guerre, des finances, de l'imprimerie nationale, des monnaies et médailles, et de l'intérieur.

De graves incidents militaires ont eu lieu à Rodez. Grâce à l'attitude énergique d'un commandant, la mutinerie échoua.

Les sanctions continuent d'être portées par les autorités militaires contre les mutins.

On annonce que le Mikado est gravement malade. Il est atteint d'une pneumonie.

Un crime horrible s'est déroulé à Madrid. Un homme a été coupé en morceaux et enterré sous un parquet.

INFORMATIONS

M. Clémenceau à l'Elysée

Paris, 22 mai. — Sur le désir que le président de la République lui en avait exprimé par son secrétaire général civil, M. Clémenceau s'est rendu aujourd'hui à l'Elysée, pour conférer avec M. Poincaré.

Le juge de Versailles devant le Conseil supérieur de la magistrature

Paris, 23 mai. — Le Conseil supérieur de la magistrature a prononcé la censure simple contre le juge Féron, de Versailles, qui avait écrit au ministre de la justice pour protester contre le favoritisme dans la magistrature.

Un accord franco-anglais à propos de la Chine

Paris, 23 mai. — La « Presse Nouvelle » publie la dépêche suivante de Pékin :

« Une entente franco-anglaise serait conclue pour la sauvegarde réciproque des intérêts en Chine de ces deux pays. La France prêtera à l'Angleterre l'appui de son armée en cas de trouble du côté de la Birmanie tandis que les deux pays construiraient à frais communs un chemin de fer allant du Yunnam au Thibet.

Une sentinelle tire un coup de feu sur une automobile conduite par des officiers

Paris, 23 mai. — L' « Agence Havas » reçoit de Lunéville la dépêche suivante :

« La nuit dernière, un coup de feu a été tiré par la sentinelle du parc à fourrages de Lunéville, près de la Vezouze, sur une automobile conduite par des officiers et venant de Nancy. Le factionnaire a déclaré avoir fait les sommations qui n'ont pas été entendues. Une glace de la voiture a été brisée. L'autorité militaire a ouvert une enquête. »

Le supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes

Le T. H. F. Imier de Jesus est nommé supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes.

Le prochain Congrès eucharistique international

Paris, 23 mai. — Mgr Scheepfer, évêque de Tarbes, interrogé par l' « Univers », au sujet de la nouvelle donnée par divers journaux que le prochain Congrès eucharistique se tiendrait à Lourdes, a répondu qu'il ignorait où aurait lieu ce Congrès et que rien n'était décidé à ce sujet.

Soldat condamné à mort

Marseille, 23 mai. — Dans sa séance de ce matin, le conseil de guerre du 15e corps a condamné à la peine de mort un soldat de la section de discipline de St-Florent (Corse), inculpé de voies de fait envers un supérieur.

L'amiral Lebris à St-Pétersbourg

St-Pétersbourg, 23 mai. — L'amiral Lebris est arrivé ce matin à St-Pétersbourg. Il a été salué à Oatchina par le lieutenant de vaisseau Gallaud, attaché naval de France, et par le capitaine de vaisseau Boubnoff, représentant de la marine russe. L'ambassade de France au complet l'a reçu en gare de St-Pétersbourg.

Les officiers du croiseur « Jeanne-d'Arc », qui est mouillé à Cronstadt, ont visité St-Pétersbourg, et ils ont été l'objet de manifestations cordiales.

Explosion d'une culasse de canon en Amérique

Un capitaine et deux soldats tués Neuf blessés

Charleston, 23 mai, (Caroline du Sud). — Une culasse de canon a fait explosion. Le capitaine Hanne et deux soldats d'artillerie ont été tués, neuf autres artilleurs ont été grièvement blessés.

Le Service de trois ans

LE CONTRE-PROJET BONCOUR-MESSIMY

Paris, 23 mai. — MM. Paul-Boncour et Messimy ont déposé, aujourd'hui, le contre-projet qu'ils présentent sous forme d'amendement au projet gouvernemental, sur le service de trois ans.

Les auteurs du contre-projet demandent que les soldats de la classe libérable soient maintenus sous les drapeaux jusqu'au moment où les recrues seront mobilisables. Le contre-projet réduit de 36 à 29 mois la durée du service actif.

Il crée, pour faire suite au temps du service actif, une position, dite de disponibilité, dans laquelle les hommes libérés des plus jeunes classes resteraient pendant cinq ans et seraient astreints à deux périodes de vingt-trois jours.

L'Attentat de Louvres

L'AMIE DE DUVIGNON ÉCROUÉE A PONTOISE

Pontoise, 23 mai. — Elisa Pans, amie de Duvignon, écrouée à la prison de Pontoise ce matin, à une heure, a été interrogée par M. Doreau, juge d'instruction. Elle a déclaré au magistrat qu'elle était innocente et qu'elle ignorait que son ami avait volé l'automobile dans laquelle il l'avait emmenée à Saint-Quentin.

L'ETAT DE SANTÉ DE M. DARDENNE

Paris, 23 mai. — M. Dardenne, la victime de Duvignon a passé une nuit assez mauvaise. Le blessé est dans un état de faiblesse qui ne permettra pas de le confronter avec son meurtrier aussitôt qu'on le pensait.

CHOSES & AUTRES

Au Salon.

— Enfin! me diras-tu pourquoi tu spécialises ton talent à peindre des natures mortes!

— Par ces temps de grèves de l'alimentation, on peut manger ses modèles!...

***

A la délégation des gauches.

— Vous savez que votre collègue veut, paraît-il, interpeller le gouvernement sur l'explosion, la pulvérisation du rocher de Thormery.

— Sous quel prétexte?

— Vous ne trouverez pas que c'est une menace pour le Bloc?

***

Les jeux.

Deux perdrix lisent les journaux.

— Tu as vu qu'à la Chambre des députés on a proposé de vendre aux hommes des permis de jeu, comme on leur vend des permis de chasse.

— A quoi bon? Nous nous gardons bien de prendre des permis de chasse, et cependant, on qu'on nous plume!

LES QUOTIDIENNES

Dans le calme et vite

M. Henry Paté a terminé son rapport sur la loi de trois ans. Cet important travail sera incessamment entre les mains des députés. La question est au point. Il faut se hâter de la discuter.

Ni le ministère, ni le pays ne gagneraient rien à voir retarder encore des débats qui auraient dû venir immédiatement après la délibération du Conseil supérieur de la guerre et la décision du gouvernement.

A ce moment, la Chambre, qui n'avait pas encore été travaillée par les influences malsaines, aurait sans doute fait spontanément le geste national dont l'effet devait être considérable en France et à l'étranger.

La loi de trois ans sera votée, la chose est certaine, mais nous avons perdu une magnifique occasion d'affirmer devant le monde qui nous regarde, attentif et curieux, notre foi patriotique. Le jour où nous avons appris que les compétences les plus autorisées, les hommes d'Etat avertis, ceux qui savent parce qu'ils ont à leur disposition tous les moyens d'informations possibles, demandaient, dans l'intérêt supérieur de la patrie, de revenir à l'ancien régime militaire, ce jour-là il fallait sans hésiter et dans une manifestation unanime, accepter le projet du gouvernement.

En attendant des semaines et des semaines avant de mettre la question à l'ordre du jour du Parlement, on a permis aux socialistes d'organiser leur honteuse propagande qui vient d'aboutir aux scandales de Toul, de Belfort et de Paris. Les politiciens ont mis à profit ce retard pour échafauder leurs critiques et bâtir leurs systèmes. Le pays a appris, non sans surprise, que s'il lui manquait plusieurs milliers de soldats pour pouvoir regarder avec assurance du côté de l'Est, il possédait, en retour, un nombre imposant de stratégistes en chambre capables de résoudre, chaque matin, les problèmes les plus ardus et les plus importants de la défense nationale.

Depuis deux mois, c'est un feu nourri d'articles de journaux et de revues, de conférences, d'affiches, de projets, de contre-projets que, partisans et adversaires des trois ans échangent sans discontinuer. Ces polémiques ne peuvent avoir qu'un résultat : énerver l'opinion.

Il est temps qu'on en finisse. Certaines questions, surtout celles qui touchent à l'armée, perdent de leur dignité et de leur sérieux quand elles sont données en pâture aux rivalités de la politique et aux ambitions des partis.

Il y avait autrefois un terrain sur lequel tous les Français pouvaient se rencontrer : la défense du drapeau. Malgré de déplorables défaillances et des désertions trop nombreuses, nous voulons penser qu'à l'heure du devoir pas un citoyen ne manquerait à l'appel.

Pourquoi alors, allons-nous donner, dans quelques jours, au Palais-Bourbon, l'humiliant spectacle de nos divisions et de nos haines?

Assez de polémiques, assez de marchandages! La loi de trois ans doit être votée dans le calme et vite.

Il est trop tard pour faire une manifestation patriotique. Au moins, évitons le scandale.

Maurice Aubert.

Bruit de crise ministérielle en Espagne

Madrid, 23 mai. — La situation politique intérieure s'aggrave de jour en jour.

M. Gasset accepta hier le portefeuille des travaux publics, mais en apprenant cette acceptation, M. Barroso, ministre de la justice, donna sa démission. Tous les efforts faits en vue de le faire revenir sur sa décision, ont été inutiles.

On redoute une crise ministérielle qui comprendrait les départements des finances, de la justice, des affaires étrangères, des travaux publics et de l'instruction publique. On croit cependant que le comte de Romanonès arrivera à restreindre cette crise au ministère des travaux publics et à celui de la justice. On annonce même qu'il se chargerait du portefeuille de la justice.

Un crime monstrueux à Madrid

UN HOMME COUPÉ EN MORCEAUX ET ENTERRÉ SOUS UN PARQUET

Madrid, 23 mai. — On a retrouvé, ce matin, *littéralement dépecé*, le cadavre de M. Garcia Jalon, disparu depuis le 24 avril et qui, ainsi que l'enquête l'a établi, a été assassiné par le capitaine Sanchez Lopez.

Contrairement aux premières dépêches qui annonçaient que le cadavre avait été muré et suivant de nouveaux renseignements, le cadavre de M. Jalon a été enterré sous le parquet des appartements qu'occupait le capitaine Sanchez, à l'école de guerre.

Le directeur de la Sûreté, qui dirigeait les recherches, remarqua, paraît-il, que les lames du parquet étaient mal assemblées. Il les fit lever et trouva d'abord, à quelques centimètres du sol un crâne avec des lambeaux de chair adhérents, puis les os des pieds, dont les doigts avaient été sciés et un peu après, le reste du squelette.

La police a interrogé des soldats qui avaient fait quelques réparations dans l'appartement sur la demande du capitaine, qui prétextait que quelques lames étaient désunies. Ils ont déclaré que les travaux ont été exécutés le 25 avril. Ce qui fait supposer que Jalon a été assassiné le jour même où il a disparu.

Un caporal et quatre soldats ont été arrêtés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Manifestation au Mur des Fédérés interdite

M. VAILLANT INTERPELLE. - RÉPONSE DE M. KLOTZ. - DISCOURS DE M. WILM. - VIFS INCIDENTS

Par 381 voix contre 186, la Chambre approuve la mesure prise par le Gouvernement

Séance du vendredi 23 mai 1913

Paris, 23 mai. — La séance est ouverte à deux heures 20, sous la présidence de M. Deschanel. A l'extrême gauche, autour de MM. Guesde, Vaillant et Wilm l'animation est particulièrement vive. MM. Barthou et Klotz sont au banc du gouvernement.

La Manifestation du Père-Lachaise

J'ai reçu, annonce tout de suite M. Deschanel, une demande d'interpellation de

M. KLOTZ

MM. Vaillant et Wilm sur l'interdiction de la manifestation annuelle de dimanche au Père-Lachaise et sur l'atteinte portée par le gouvernement au droit de la pensée libre. (Applaudissements ironiques centre et droite.)

M. Klotz. — Le gouvernement demande la discussion immédiate. (Bravo au centre et à droite).

L'interpellation de M. Vaillant

M. Vaillant a la parole. Il rappelle ce que fut la cérémonie du mur des fédérés. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

A droite: Il n'y a pas de quoi glorifier la Commune! (Bruit à l'extrême-gauche).

M. Vaillant. — Cette manifestation s'accomplit toujours dans un calme qui en relève la grandeur.

M. Jaurès. — Très bien!

M. Vaillant. — Il en eut été de même cette année. Les travailleurs savent qu'ils doivent lutter contre la réaction. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Pugliesi-Conti. — Vous voudriez encore organiser l'insurrection devant l'ennemi.

M. Vaillant. — Il suffit, pour que la manifestation soit interdite, que M. Poincaré soit à l'Elysée et M. Barthou au ministère. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Maginot. — Nous ne nous laisserons pas brimer par les organisateurs de la Commune.

M. Deschanel. — Il n'est pas d'usage de mêler le Président de la République à nos débats.

M. Barthou. — J'ai suffisamment l'habitude de prendre mes responsabilités pour que vous n'ayiez pas besoin d'engager dans ce débat une personne qui doit y demeurer étrangère. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Vaillant se met à stigmatiser le projet de loi de trois ans et le maintien de la classe qu'il considère comme le début d'une prochaine guerre civile. (Vives interruptions; applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Deschanel. — Je ne puis pas laisser dire qu'un tel projet est un commencement de guerre civile. (Applaudissements au centre et à droite).

M. De Baudry Dasson. — A bas la Commune!

Toute l'extrême-gauche répond : Vive la Commune!

M. Vaillant. — Je défends les intérêts de la classe ouvrière. Il faut que le gouvernement s'explique et donne véritablement les raisons de son acte arbitraire. Il faut qu'il dise si, dans le pays, il n'y a plus que sa volonté devant laquelle toutes les autres doivent s'incliner.

Bravo! clame le chœur socialiste. Bravo! Bravo! clame plus fort encore M. Jaurès.

M. Chanot. — Que l'on regarde ce qui se passe à l'étranger.

M. Chanot. — Allez-y! (Interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Vaillant. — Quand on y discute des lois importantes, la liberté des citoyens ne s'en trouve pas affaiblie. Qu'on prenne exemple sur la Suisse, l'Angleterre et la Belgique. En Belgique n'a-t-on pas fait la grève générale en vue de la modification de la loi électorale et cependant est-ce que le gouvernement a jugé nécessaire d'interdire ces manifestations? (Applaudissements à l'extrême-gauche). J'estime que toute l'opinion est avec ses amis contre une loi qui met en danger la liberté populaire (Très bien! — M. Jaurès.)

M. Vaillant. — Le gouvernement affolé (Très bien, clame encore M. Jaurès) cherche à trouver dans les casernes des traces des menées socialistes et syndicalistes.

M. Bonnefous. — C'est l'apologie de l'insurrection.

M. Vaillant. — Cette loi est une menace directe contre la République. N'est-il pas de notre devoir de nous lever contre une loi de réaction présentée par un gouvernement de réaction? (Applaudissements à l'extrême-gauche). Des crises de réaction telles que celles-ci, la France en a déjà connu. Mais toutes les fois l'opinion a été pour les républicains. La Chambre comprendra, aujourd'hui encore, qu'elle doit seconder le peuple contre l'arbitraire gouvernemental. Tant qu'une loi n'est pas votée, elle doit être discutée. (M. Jaurès : Très bien! applaudissements prolongés à l'extrême-gauche).

M. Vaillant. — C'est un droit que, dans un pays de suffrage universel, on ne peut violer. Etes-vous pour ou contre le peuple, pour ou contre la démocratie menacée? (Applaudissements à l'extrême-gauche), pour ou contre la liberté? (Nouveaux applaudissements). Etes-vous pour la République ou pour la réaction et pour le rétablissement de l'empire. (Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche, exclamations, rires et protestations au centre et à droite et sur quelques bancs à gauche).

Réplique de M. Klotz

M. Klotz, *ministre de l'Intérieur*, monte à la tribune. — L'orateur donne d'abord lecture de lettres du préfet du Rhône, de l'Indre-et-Loire, lui faisant part, le 18 et le 26 mars, que des manifestations antimilitaristes et anarchistes étaient décidées en réponse à des manifestations en faveur des trois ans. Ces préfets se prononçaient pour l'interdiction de ces manifestations, qu'elles fussent pour ou contre la loi de trois ans.

M. Lauche. — Et Jeanne d'Arc!

Et comme les interruptions des socialistes se font nombreuses jusqu'à empêcher le ministre de parler : Ce n'est pas vous, s'écrie M. Klotz, qui ferez la loi ici. (Tonnerre d'applaudissements au centre et à gauche).

M. Lauche. — Vous êtes un insolent! (Bruit prolongé à l'extrême-gauche.)

M. Dior (s'adressant à M. Klotz). — Vous pourriez d'ailleurs répondre que Jeanne d'Arc n'a pas manifesté contre la loi de trois ans. (Rires.)

M. Groussau. — Au contraire, elle est même morte pour son pays. (Applaudissements.)

M. Klotz. — J'envoyai donc aux préfets, le 28 *mars, une circulaire leur prescrivant d'interdire* toutes les manifestations sur la voie publique, qu'elles soient pour ou contre la loi de trois ans. (Très bien, très bien sur de nombreux bancs au centre, à gauche et à droite.)

UN VIF INCIDENT

Il y eut alors des conscrits qui, patriotiquement manifestèrent pour la loi de trois ans. (Exclamations ironiques à l'extrême-gauche. Bruit sur de nombreux bancs.)

Voix nombreuses au centre et sur divers bancs: Mais oui! Mais oui!

M. Klotz. — Il y eut des conscrits qui manifestèrent contre la loi de trois ans. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès se lève à son banc, bientôt imité par tous les socialistes unifiés et par divers

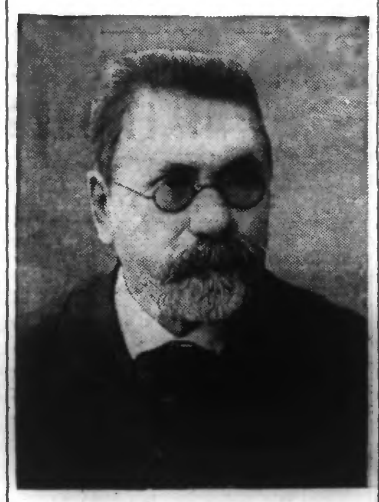

M. VAILLANT

membres de la gauche; il proteste contre les paroles du ministre.

Dans le tumulte, on discerne qu'il reproche au ministre d'avoir supprimé l'épithète de patriotes aux conscrits qui ont manifesté contre la loi de trois ans.

M. Jules Guesde, de son côté, s'écrie : *La patrie est au-dessus des trois ans!*

M. Deschanel intervient

Dès que le tumulte s'apaise un peu, le président prend la parole.

M. Deschanel. — Vous avez cru comprendre que l'orateur avait voulu dire que les conscrits qui avaient manifesté contre la loi de trois ans n'étaient pas patriotes. Ce n'était assurément pas, ce ne pourrait être la pensée de l'orateur. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche. Mouvements prolongés sur les autres bancs.) Si vous commencez ce grand débat en déclarant que ceux qui ont manifesté contre la loi de trois ans sont des antipatriotes..... (Applaudissements répétés à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche. Mouvements divers.) Il faut qu'ici, à cette tribune, toutes les opinions puissent se produire librement et c'est rendre mauvais service à une cause que de décréter d'antipatriotisme ceux qui ne partagent pas une opinion. La tribune doit être libre. (Nouveaux applaudissements prolongés à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche. Mouvements divers sur les autres bancs.)

M. Klotz continue

M. Klotz enfin reprend :

— Que dans les meetings la libre discussion se poursuive, oui; mais le Gouvernement ne peut pas accepter que dans la rue se produisent des manifestations pour ou contre la loi.

Et M. Klotz justifie la mesure du gouvernement uniquement d'après les proclamations violentes de la Confédération de la Seine et associations analogues. Des manifestations comme celles qui sont ainsi préparées, le gouvernement n'en veut pas : « C'est son droit. La rue, dit-il en quittant la tribune, ne vous appartient pas à vous

M. WILM

seuls. » (Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche).

M. Lauche. — Vous n'avez pas répondu à l'objection : La manifestation de Jeanne d'Arc!

M. Klotz. — Si cette manifestation a été autorisée, c'est parce que j'ai obtenu qu'elle ne serait point dirigée en faveur des trois ans et si votre manifestation de dimanche prochain n'eût pas dû avoir le caractère d'une manifestation contre les trois ans, elle n'eût pas été interdite. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

Discours de M. Wilm

M. Wilm, à son tour, prend la parole.

M. Wilm. — De quel droit vous substituez-vous au droit populaire. Puisque le referendum n'existe pas chez nous, quel autre moyen d'établir le contact entre mandants et mandataires sinon que la manifestation de la rue? Ne devrions-nous pas plutôt nous féliciter de ces manifestations qui nous disent : voilà le sentiment du peuple! (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Depuis quand est-il interdit dans ce pays de parler, de dire son opinion, de faire des manifestations? (Nouveaux applaudissements.) Le Gouvernement a, par circulaire aux préfets, exprimé le désir qu'aucune manifestation ne soit plus autorisée dans la rue pour ou contre la loi de trois ans, mais est-il sûr que ces préfets ont obéi à cette injonction? Je vois d'abord que dans telle ville on a lacéré des affiches légalement timbrées cependant (Applaudissements à l'extrême-gauche), et, à défaut, on les a recouvertes par des affiches du ministère de l'Agriculture analogues aux affiches blanches de l'Empire! Ailleurs, n'a-t-on pas commis des brutalités contre d'innocents conscrits promenant la pancarte : « A bas les trois ans! » Croyez-vous donc que la loi de trois ans soit un dogme pour nous! (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Vous avez fait plus : on a choisi le même prétexte misérable de la loi de trois ans pour interdire la fête du travail du 1er mai! A M. Bouveri qui s'étonnait de cette mesure on a répondu : « Le Gouvernement s'oppose à ce que par des manifestations populaires on puisse faire pression sur les délibérations du Parlement! » (Vives exclamations de surprise à l'extrême-gauche et sur quelques bancs radicaux-socialistes.)

M. Klotz fait un signe de dénégation.

M. Bouveri. — Je déclare sur l'honneur que j'ai vu de mes yeux cette note écrite. (Vives exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Wilm. — L'aveu de cette note est à retenir. Ce sont vos fonctionnaires sans responsabilité qui prétendent gouverner ce pays contre sa volonté. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Pourquoi l'interdiction de dimanche prochain? Je vous le demande. Que ferez-vous si le parti socialiste décide d'organiser pour dimanche une manifestation au Pré-Saint-Gervais?

Il faut que nous sachions si vous ne préparerez pas ce jour-là un guet-apens contre nous. (Applaudissements à l'extrême-gauche. Exclamations.)

M. Deschanel. — Vous n'avez pas le droit de tenir ce langage!

M. Wilm. — Il faut savoir s'il n'y a plus place pour la liberté, à Paris, ni dans la France entière? (Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès. — Admirable! Bravo!

Les applaudissements crépitent encore que M. Jaurès se lève et pose, de son banc, cette interrogation :

— Ainsi les ouvriers ne pouvent pas savoir s'ils auront le droit, dimanche, d'aller au Pré-Saint-Gervais dans les conditions légales ou s'ils tomberont dans un guet-apens de fusillade? (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Mais le président du Conseil se renferme dans le plus complet mutisme.

LES GRADES DU JOUR

Et l'extrême-gauche d'éclater en applaudissements.